

**Assemblées**  
**Décorations**  
**Mercier Frères**  
779, rue Nationale, LILLE  
Lustrés  
Papiers peints

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

**CHAUSSEUR**  
**Doley**  
20, rue de Lanoy  
ROUBAIX

**ABONNEMENTS** Nord et limitrophes... 3 mois, 22,00; 6 mois, 40,00; 1 an, 76,00  
France et Belgique... 22,00; 40,00; 80,00

**ABONNEMENTS** ROUBAIX... 71, Grande-Rue, TEL. 34 et 106. LILLE... 33, rue Carrot, Téléph. 37. LILLE... 8, rue Faidherbe, TEL. 57,07.

## Comment on a résolu la question syndicale en Allemagne

(PAR DÉPÊCHE PARTICULIÈRE)  
Genève, 2 juin 1927.

Il nous a été donné de nous entretenir aujourd'hui avec une personnalité allemande du Bureau International du Travail. Etant donné sa qualité de fonctionnaire, notre interlocuteur nous a parlé de ne le point nommer. Ce qu'il a bien voulu nous dire de l'organisation syndicale en Allemagne, et plus particulièrement des relations entre associations patronales et ouvrières, intéressera d'un point de vue comparatif — tous nos lecteurs. En France, on a fondé des syndicats locaux qui se sont affiliés à une organisation centrale dépendant d'une Internationale. En Allemagne, au contraire, on a fondé d'abord l'organisation centrale comprenant des sections professionnelles correspondant à chaque industrie. Cet organisme central a charge de constituer des syndicats régionaux et locaux partout où le besoin s'en fait sentir.

Fait particulier, les associations centrales ont été réalisées côté à côté pour les syndicats socialistes, pour les syndicats chrétiens et les syndicats libéraux. Le Comité patronal central correspond à ces organisations ouvrières.

Lorsque se pose une question d'intérêt général, la durée de la journée de travail par exemple, les représentants patronaux et ouvriers se réunissent pour rechercher un terrain d'entente. De même, lorsqu'il y a menace de conflit dans une branche de l'industrie, la Commission professionnelle centrale se réunit d'urgence et règle les questions de principe. S'il y a lieu d'envisager des différences d'application dans les diverses régions, alors entrent en jeu les syndicats locaux. Ceux-ci gardent toute leur autonomie par le recrutement des effectifs. Deux points, à notre avis, méritent de retenir l'attention: c'est d'abord l'union que parviennent à maintenir entre eux les syndicats de doctrine différente. Jamais les représentants ouvriers ne montrent leurs dimensions devant les représentants patronaux. Lorsqu'un compromis est proposé aux délégués ouvriers, ceux-ci se réunissent en dehors des patrons et s'efforcent de se mettre d'accord sur une thèse commune. Bien mieux, lorsque un syndicat ou cégétiste, ou chrétien, ou libéral, reçoit le moment venu d'étudier certaines réformes sociales, il demande le point de vue des autres organisations ouvrières. Ainsi les travailleurs présentent leurs revendications avec d'autant plus de force que leur union est plus étroite.

Le second point important est l'attitude des organisations patronales vis-à-vis des syndicats ouvriers des différentes nuances. En effet, les patrons acceptent fort bien de traiter avec les syndicats libéraux comme avec les syndicats chrétiens et cégétistes, quelle que soit l'importance de leurs effectifs. Cette mesure est reconnue aujourd'hui par eux comme dictée par la plus stricte équité. Et en outre, les patrons se sont bien rendu compte que, du point de vue même de la paix sociale, on pouvait attendre les plus heureux effets de la confrontation et du frotement des doctrines sociales chrétiennes et des théories cégétistes.

Ajoutons en terminant que les mêmes méthodes sont heureusement appliquées dans les syndicats d'employés. Il convient de souligner que, pour ces derniers associations, les syndicats chrétiens sont en Allemagne numériquement les plus importants.

JEAN REBOUX.

**M. PAUL FAURE**  
secrétaire général du parti socialiste ne démissionnera pas

**M. PAUL FAURE**  
Paris, 2 juin. — Au cours de la réunion de la Commission administrative permanente du parti socialiste S. F. I. O., qui a eu lieu hier, M. Paul Faure, secrétaire général du parti, et M. J.-B. Séverac, secrétaire adjoint, ont fait savoir qu'ils n'étaient pas démissionnaires.

**L'ancien chef de l'état-major libanais fusillé pour trahison**  
Koweït, 2 juin. — Le Conseil de guerre de Koweït a condamné à mort, hier matin, l'ancien chef de l'état-major libanais général Libanais, convaincu d'espionnage au faveur de la Russie des Soviets. Le général a été fusillé.

## BILLET PARISIEN Est-ce une manœuvre politique ?

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)  
Paris, 2 Juin (Minuit).

La Chambre ayant repris ce matin le débat consacré au projet d'amodiation du monopole des allumettes, M. le Président du Conseil et le rapporteur général ont confronté leurs points de vue. Les deux points de vue sont, à vrai dire, les deux antipodes; il est impossible de les concilier entre eux. La Chambre devra choisir. Choisira-t-elle ou se décidera-t-elle d'après les faits et les chiffres qui lui ont été apportés au cours du débat? Il n'est pas permis de l'espérer. L'incident qui, ce matin, a mis aux prises partisans et adversaires du projet d'amodiation a révélé l'extraordinaire nervosité de l'assemblée; il est apparu clairement que les députés hostiles au projet gouvernemental ont leur siège fait et que les laïques les plus consciencieux n'auront aucune influence sur leur résolution. Cette question du monopole des allumettes est devenue une question politique et même une question électorale. C'est dire que la passion est entrée dans le débat et qu'il est désormais impossible de l'en extirper.

Dans ces conditions, il est impossible de prévoir quel sera le vote que la Chambre va émettre. Une fois encore, rappelons que M. le Président du Conseil ayant décidé de ne pas poser la question de confiance à ce sujet, l'exécution du ministère n'est pas en jeu.

La question que M. Léon Bouyssou, député radical qui fut, en son souvenir, candidat — et candidat malheureux — à l'élection de la présidence de la Chambre, avait posée au Gouvernement, à propos du sort des retraités, apparaissait comme infiniment plus redoutable. Dans son discours de Bordeaux, M. Poincaré n'avait-il pas déclaré qu'il poserait la question de confiance à chaque tentative de la Chambre de mettre en péril par des dépenses inconsidérées l'équilibre du budget? Aux arguments de M. Bouyssou en faveur de la pérennité des retraités, n'allait-il pas opposer la nécessité — cruelle mais inévitable — de serrer les cordes de la bourse? La question de M. Bouyssou a été posée cet après-midi en fin de séance. La réponse que lui a faite M. Poincaré a été toute différente de ce à quoi on s'attendait. Le sort des retraités sera réglé par la loi de finances. La manœuvre politique dissimulée sous ces dehors philanthropiques a donc échoué pitoyablement.

## UN FAMEUX GLOBE-TROTTER

(Photo H. Manuel.)  
**M. F.A. HAUPTMAN**  
vient d'arriver à Paris, une des dernières étapes de son deuxième « Tour du Monde » à pied. Il a déjà parcouru 30.000 kilom. et recueilli sur un volumineux registre, les signatures et autographes de toutes les hautes personnalités des pays qu'il traverse. Jusqu'à ce jour, il a reçu 5.000 signatures, parmi lesquelles celle du Mikado, des rois d'Italie, de Belgique, d'Espagne, etc.

**L'agitation politique des Soviets**  
Plusieurs milliers d'arrestations ont été opérées.  
Berlin, 2 juin. — On mande de Moscou que la suite de l'agitation créée par l'opposition de Trotsky, Zinoviev et Radek, contre la politique actuelle des Soviets en Chine et en Europe, agitation qui a eu une profonde répercussion au cours des récents débats du Komintern, la police moscovite a fait opérer hier soir, dans toute la Russie, mais plus spécialement à Petrograd, siége de Zinoviev, plusieurs milliers d'arrestations de militants politiques.

On sait que l'opposition réclame de Staline et des commissaires du peuple, une politique plus extrême et plus agressive à l'égard des nations étrangères.

## L'EMISSION DES BONS A UN AN EST SUSPENDUE

Paris, 2 Juin. — « L'Information Financière » publie la note suivante de la Caisse d'amortissement :  
Le Comité financier de la caisse de gestion des Bons de la défense nationale s'est réuni le 2 juin 1927, sous la présidence de M. le sénateur Nizan.  
M. le sénateur Lebrun, président du Conseil d'administration, assistait à la réunion.  
A la suite de l'exposé qui lui a été fait de la situation des Bons de la défense nationale en circulation, le Comité a décidé de suspendre à partir du 3 juin, l'émission des bons à 1 an.

## A LA RECHERCHE DE NUNGESSER ET COLI

New-York, 2 Juin. — On annonce que l'expédition, qui doit se mettre à la recherche de Nungesser et Coli et pour laquelle un millionnaire américain a offert la somme de 25.000 dollars, se partit aujourd'hui.

## Le cyclone qui s'est abattu sur la Hollande a été une véritable catastrophe

ON COMPTE 30 À 40 MORTS ET 150 BLESSES  
Des centaines de maisons ont été détruites

Amsterdam, 2 Juin. — Le cyclone qui a ravagé mercredi après-midi, la province de Gueldre, a causé un véritable désastre et coûté de nombreuses vies humaines. Trois villages ont été dévastés par le cyclone et neuf autres gravement atteints. Le nombre des blessés est de 150 environ, dont plusieurs gravement atteints. Le nombre des tués serait de trente à quarante.  
La catastrophe est plus terrible que celle du mois d'août 1925, qui détruisit Bortulo. Une personne frappée par la foudre a été poêlée à 200 mètres; des centaines de maisons ont été détruites à Neede, Lichtenvoerde, Groenlo, Eibergen et dans les régions d'Almelo, de Deventer et Zevenaar. Les communications téléphoniques ont été interrompues.

**LES PREMIERS SECOURS**  
Beaucoup de médecins et de nombreuses infirmières des grandes villes de la Gueldre et d'Overijssel sont parties pour les régions atteintes, afin de porter les premiers secours.

La Croix-Rouge et le ministère de la Guerre envoient également des secours et notamment, pour ce dernier, des troupes du génie.

M. Kan, ministre de l'Intérieur, se rendra dans la région sinistrée. La Croix-Rouge fait appel au peuple néerlandais afin de soulager la misère.

Dans la région de Beiden-Overysel, un grand nombre de fermes ont été détruites, ainsi que quelques forêts.

A Neede, une grande usine a été rasée. Le prince consort Henri se rendra aujourd'hui dans la région dévastée. Il est encore impossible d'évaluer les dégâts, qui sont énormes.

## Un naufrage aux Philippines aurait fait cent huit victimes

Manille (via Londres) 2 Juin. — On craint que 108 personnes, annoncées comme manquées samedi dernier lorsque le vapeur « Negro » sombra au cours d'un typhon, n'aient été noyées. Grâce à l'héroïsme des officiers, 70 matelots et passagers purent être sauvés et débarqués dans la soirée de dimanche à Tayabas. Mais aucune nouvelle n'a été reçue des autres.

## Le Congrès des Rotariens à Ostende

L'arrivée des étrangers  
La flotte rotarienne arrive à Flessingue et à Anvers samedi matin.

Le « Corinthia », qui commande le capitaine Mac Noll, amène à son bord tout l'état-major du Rotary International. Le « Carmania » et le « Lancastria » débarquent leurs passagers à Flessingue le 4 juin, vers 5 heures du matin. Deux malles de l'Etat belge; le « Pieter De Coninck » et le « Jean Breydel » embarqueront ces passagers pour les conduire de Flessingue à Ostende.

A 5 heures du matin, les passagers du « Carmania » seront embarqués par le « Pieter De Coninck ». A 7 heures du matin, le « Jean Breydel » enverra ceux du « Carmania », tandis que le « Pieter De Coninck » s'en rendra à 1 heure et demie de l'après-midi chercher ceux du « Lancastria ».

C'est ce temps, le « Corinthia », le « Samaria » et le « Transylvania », pilotés par des pilotes belges, remonteront l'Escaut et arriveront à Anvers vers 5 heures et demie, 6 heures et 6 heures et demie du matin.

Des trains spéciaux emmèneront alors quelques 1.200 rotariens débarqués de ces navires, vers Ostende, à 9 heures du matin. Le « Belgoland » débarquera environ 200 rotariens qui partiront également pour Ostende par train spécial.

Des délégations du « Rotary-Club » d'Anvers se rendront à bord de chacun de ces navires pour y saluer les arrivants.  
Un grand nombre de rotariens, débarqués dans les ports anglais, seront amenés à Douvres par trains spéciaux du « London & Southern Railway ».

Le service de passage Douvres-Ostende sera renforcé ce jour-là.  
Le vapeur « Prins Olav », de la « Det Nordent Jeldske D/S », amènera à Ostende cinquante rotariens scandinaves.

**Ostende se pavoise**  
Ostende fait les derniers préparatifs en vue de la réception des Rotariens. Il régnera partout une grande fièvre de travail; les ouvriers mettent la dernière main aux diverses pelouses des squares, qui ont reçu une parure de fleurs et de plantes particulièrement heureuse et chatoyante et que nos hôtes ne manqueront pas d'admirer. Place d'Armes et rue de la Chapelle, déjà les mâts sont placés, on n'attend plus que les ornements. Ostende a été faite belle pour recevoir ses hôtes nombreux et attend que messire Soleil veuille bien darder ses rayons bienfaisants, qui constituent un complément essentiel à toute fête.

**L'exposition coloniale**  
L'exposition coloniale, qui est organisée au Kursaal, sera officiellement inaugurée le jour de la Pentecôte, à 11 heures du matin, en présence des autorités et des représentants des grands organismes coloniaux. Ce ne sera pas ce qu'on peut appeler une grande exposition, mais elle sera au plus haut point intéressante.

**La participation royale**  
Le Roi déjeunera, lundi prochain, au Kursaal d'Ostende, salle des Ambassadeurs, à l'issue de la cérémonie d'ouverture du Congrès rotarien, dont il est le président d'honneur. Quarante-six nations seront représentées. La musique qu'on jouera en son honneur sera celle du ballet « La Gemme d'amour », de James Ennor, auteur d'autre part d'une « Marche des Rotariens ».

## Le mauvais temps empêche Lindbergh de quitter l'Angleterre

Le Bourget, 2 Juin. — Le temps ne s'améliorant pas, et les prévisions n'étant pas satisfaisantes, qu'ilques instants après 18 h, l'aérodrome du Bourget a reçu un radiotélégramme de l'aérodrome de Croydon, annonçant que Lindbergh remettrait son départ à demain matin, vendredi, à 5 h, ce qui l'amènerait au Bourget vers 7 h. 30 du matin.

L'annonce de ce message, les curieux qui s'étaient massés le long des grilles de l'aérodrome, se sont dispersés, représentant la direction de Paris.

**L'invitation de la ville de Cherbourg**  
Cherbourg, 2 Juin. — M. Lebrétrevillois, maire de Cherbourg, a adressé à l'ambassade des Etats-Unis un télégramme conviant l'aviateur Lindbergh à accepter l'invitation d'une réception offerte à l'Hôtel de Ville en son honneur, samedi prochain.

Le « Memphis » à bord duquel l'aviateur retournera aux Etats-Unis, arrivera, vendredi, à Cherbourg.

**Avant la réception de Lindbergh à New-York**  
Londres, 2 Juin. — Selon le correspondant du « Times » à New-York, les fêtes pour la réception de Lindbergh dureront quatre jours. La 3<sup>e</sup> avenue sera magnifiquement pavoisée, les lumières de cette voie, déjà éclairées avec profusion, seront doublées. Le deuxième jour sera un jour férié pour les enfants des écoles, 100.000 d'entre eux s'assembleront dans le Central-Park pour saluer l'aviateur.

## A GENEVE

**La convention de Washington sur les huit heures**  
Genève, 2 Juin. — M. Arlur Fontaine, délégué gouvernemental français à la Conférence internationale du Travail, a annoncé, ce matin, en séance publique de la conférence, qu'il avait, le matin même, déposé entre les mains du secrétaire général de la S. D. N., l'instrument de la ratification de la Convention de Washington sur les 8 heures.

M. Arlur Fontaine a ajouté que le Gouvernement français se propose de poursuivre la ratification du plus grand nombre possible de conventions, afin de donner à l'organisation internationale du travail toute son efficacité.

L'assemblée a applaudi chaleureusement la communication du représentant du Gouvernement français.

**Le rapport de M. Thomas**  
La Conférence a abordé ce matin, la discussion du rapport de M. Albert Thomas, directeur du B. I. T. Elle a entendu notamment M. Unsiin, délégué gouvernemental de l'Argentine, qui a exprimé le vœu que le B. I. T. fût fondé en Amérique du Sud, le plus grand nombre possible de bureaux correspondants et M. Sosa, délégué gouvernemental de l'Uruguay, qui a fait un vif éloge du rapport et de l'œuvre du directeur du B. I. T.

M. Poulton, délégué ouvrier de Grande-Bretagne, a formulé des regrets pour la non ratification des 8 h, par les gouvernements allemand et anglais.

## LA LIBERTÉ SYNDICALE

Genève, 2 Juin. — Les débats en Commission, qui se déroulent depuis plusieurs jours sur la question de la liberté syndicale ont pris un caractère sérieux. La composition de la Commission est en effet singulière.

Pour des raisons de politique ou de convenances personnelles, les représentants des grandes puissances, sauf l'Italie, ont préféré ne pas siéger dans la Commission, laissant la place à des Etats secondaires dont la politique est orientée vers un régime d'autorité.

Le mécontentement des ouvriers, dont les divergences avec les délégués patronaux

se font de plus en plus nettes, a été souligné par M. Poincaré, qui a déclaré que le projet de loi sur les allumettes n'était pas une question de principe, mais une question de fait.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

M. Poincaré a déclaré qu'il n'était pas possible de discuter la question de la liberté syndicale, car elle était une question de principe.

## A LA CHAMBRE

LE MATIN: Un vif débat sur le monopole des allumettes  
L'APRES-MIDI: La discussion sur le service d'un an

M. DE CHAPPEDELAINE CONTRE LE PROJET  
LA PROPOSITION DE M. BOUYSSOU SUR LES PENSIONS



M. DE CHAPPEDELAINE



M. JEAN SÉNAC

SEANCE DU MATIN  
La séance est ouverte à 9 h. 35, sous la présidence de M. Brunet, devant un petit nombre de députés. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, tendant à l'approbation d'une convention relative à la gestion du monopole des allumettes.

**LA GESTION DU MONOPOLE DES ALLUMETTES**  
DISCOURS DE M. POINCARÉ  
M. Poincaré a la parole pour continuer le discours qu'il a commencé mardi dernier.

« La question, dit-il, se résume à l'utilisation d'un matériel excellent qui permettra une économie de 150 francs par million d'allumettes, dont 80 à l'Etat et 70 millions de bénéfices directs, et pour le personnel 5 millions, sans compter les impôts importants et les bénéfices considérables sur les intérêts des sommes prêtées. »

« Enfin la nouvelle société emploiera 2.900 ouvriers au lieu de 1.327, tandis que la réorganisation du monopole que préconise le rapporteur, réduira l'effectif des ouvriers de 700. »

« Le président du Conseil indique que le rejet de la convention se traduit par la perte de ces 80 millions de dollars. »

M. Poincaré réplique: « Je ne suis pas de ceux qui confondent leur mandat avec leur métier. (Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs). Je n'ai jamais trouvé dans ma carrière professionnelle ce que d'autres ont trouvé, et si vous voulez des noms, j'en donnerai, et je n'aurais pas besoin pour les trouver, d'aller ailleurs que dans votre parti. (Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs). »

M. Garochery. — Vous en dites trop ou pas assez.

M. Poincaré. — Comme membre du Conseil de l'Ordre, j'ai fait des observations nécessaires aux intéressés eux-mêmes. (Applaudissements.)

« Le président du Conseil a fait valoir qu'il a obtenu un avenant à la convention, pour qu'en cas de résiliation, le remboursement des 80 millions de dollars soit effectué dans un délai de cinq années. »

M. de Chappedelaine. — Cela prouve l'utilité de la proposition que nous avons faite.

M. Poincaré. — A condition que la Chambre vote maintenant le projet avantageux.

M. de Chappedelaine. — Elle doit, au contraire, le rejeter pour obtenir de nouveaux bénéfices.

M. Poincaré. — Chacun prendra ses responsabilités. Je ne reviens pas avec un autre projet, et si vous rejetez celui qui est en discussion, vous aurez perdu 80 millions de dollars. (Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.)

Le président du Conseil conclut en répétant qu'il s'agit d'un projet avantageux pour les finances de l'Etat, pour la Trésorerie, et qu'il considèrerait son rejet comme très regrettable. (Vifs applaudissements au centre, à droite et divers bancs à gauche.)

## M. DE CHAPPEDELAINE A LA TRIBUNE

**Le rapporteur général hostile au projet**  
M. de Chappedelaine, rapporteur général, développe son rapport concluant au rejet du projet. Le rapporteur discute les chiffres de l'Administration, pour contester les avantages financiers de la convention.

D'après les derniers chiffres de l'Administration, le monopole réorganisé pourrait fournir 106 millions. Devant la Commission, M. le conseiller technique avait dit 200 millions. (Interruptions à droite. Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Toujours d'après ces derniers chiffres, l'Office produirait une recette de 231 millions, soit 23 millions de plus.

D'autre part, nous n'avons pas besoin de la « Svenska » pour trouver 80 millions de dollars.

M. de Chappedelaine. — En ce qui concerne l'avance des 80 millions, le président du Conseil est mal venu à critiquer la Commission de son attitude, car c'est grâce à la Trésorerie de la Commission que les conditions d'intérêt ont pu être améliorées. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Poincaré. — La baisse de l'intérêt vient non de vos critiques, mais de la politique du Gouvernement. (Applaudissements à droite et au centre.)

Se tournant vers les socialistes, M. Poincaré ajoute: « Il n'en serait plus de même le jour où vous auriez à nous offrir un concours financier. Le monde entier, la « Svenska » et d'autres ténus compte. » (Applaudissements au centre et à gauche.)

## DISCUSSION ANIMÉE

M. Poincaré déclare contester absolument les affirmations de M. de Chappedelaine.

M. de Chappedelaine. — En ce qui concerne l'avance des 80 millions, le président du Conseil est mal venu à critiquer la Commission de son attitude, car c'est grâce à la Trésorerie de la Commission que les conditions d'intérêt ont pu être améliorées. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Poincaré. — La baisse de l'intérêt vient non de vos critiques, mais de la politique du Gouvernement. (Applaudissements à droite et au centre.)

Se tournant vers les socialistes, M. Poincaré ajoute: « Il n'en serait plus de même le jour où vous auriez à nous offrir un concours financier. Le monde entier, la « Svenska » et d'autres ténus compte. » (Applaudissements au centre et à gauche.)

## La discussion sur le service d'un an

M. de Chappedelaine demande pourquoi, si l'emprunt est nécessaire, la question de confiance n'est-elle pas posée.

M. Poincaré. — Parce qu'il est plus nécessaire de maintenir le gouvernement. (Applaudissements au centre et à droite.)

Le rapporteur général, reprenant son exposé, estime qu'il y aurait un autre emprunt à contracter, ce serait un emprunt intérieur. L'orateur est persuadé qu'il pourrait être réalisé facilement.

Le président du Conseil. — Les deux questions n'ont aucun rapport, et je vous prie de ne pas les mêler dans l'intérêt même du crédit public.

## VIOLENTS INCIDENTS

**M. de Chappedelaine quitte la tribune**  
M. de Chappedelaine constate que la « Svenska » n'a pas le monopole en Europe, comme elle le prétend, et que la Russie fournit beaucoup même à l'Etat français.

« Le vacarme s'élève sur tous les bancs. Les députés d'extrême-gauche et de droite échangent de révérences posthumes. Le bruit est si considérable que M. de Chappedelaine se décide à quitter la tribune pour regagner ses bancs. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche, au centre, et sur divers bancs.) »

Les invectives échangées de l'extrême-gauche à la droite redoublent de violence, et M. Frédéric Brunet ne parvient pas, à coups de sonnette, à couvrir le tumulte.

M. Poincaré se presse alors à son banc et demande la parole. Le président du Conseil monte à la tribune au milieu des vifs applaudissements de la grande majorité de la Chambre.

« Je viens, déclare-t-il, d'entendre M. Georges Bonnet dire à haute voix: « Tout cela est la faute du gouvernement. » Eh bien cela n'est pas vrai. (Vifs applaudissements.) Le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu pour ramener ce débat à sa véritable proportion. (Vifs applaudissements.) »

« J'ai écouté avec intérêt le discours de l'honorable rapporteur général, et sans l'interrompre, sauf avec son assentiment. Je n'ai pas oublié la collaboration précieuse de la Commission des Finances du gouvernement pour l'œuvre de redressement financier, et j'espère que les incidents actuels disparaîtront dans la communauté de nos efforts. (Vifs applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche.) »

M. Malvy. — (Je demande que la Commission des Finances soit entendue.)